



**Concertation sur les secteurs TASE et Yoplait**

**Compte-rendu 3<sup>e</sup> atelier - 24 mars 2009 sur les équipements et les espaces publics**

## Rappel du contexte :

Cet atelier est le troisième d'une série de 10, sur 5 thèmes : 1 environnement, 2 travailler – habiter – vivre, 3 espaces et équipements publics, 4 patrimoine, 5 déplacements.

2 ateliers auront lieu sur chaque thème : le premier est essentiellement destiné à un apport d'informations aux participants sur le thème, pour qu'ils puissent lors du second formuler leurs souhaits et propositions pour les 2 secteurs concernés par cette phase de concertation :

-le secteur Yoplait sur le territoire de Villeurbanne

-le secteur Tase sur le territoire de Vaulx-en-Verin,

2 secteurs situés de part et d'autre du pôle de transport multimodal de La Soie.

L'animateur livre quelques notions clés exposées par Lucie Verchère, dans l'atelier précédent. Les rythmes de la ville, autrefois rigides, ont évolué : 1/3 des salariés changent d'horaires toutes les semaines, 48% travaillent le samedi et 1/4 le dimanche. Cela a des impacts sur les transports en commun : les heures de pointe concernent seulement 35% des gens, et 20% des actifs terminent après 19h.

Nous sommes tous plus ou moins demandeurs de services individualisés, au moment où ça nous arrange. Cela est paradoxal car à la fois nous désirons avoir une qualité de vie.

Ces éléments sont à prendre en compte pour imaginer de nouveaux services et de nouveaux quartiers : création de marché l'après-midi, fonctionnement des crèches 24h sur 24h, offre culturelle à des heures originales (pause-déjeuner).

## **ETAT DES LIEUX DES ESPACES ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

### **Côté villeurbannais**

M. Cozeret (direction du développement urbain) identifie sur une carte les équipements publics dans ou à proximité du secteur Yoplait. Les équipements ouverts au public peuvent être soit sur des terrains appartenant à la collectivité, soit sur des terrains privés, précise-t-il.

Il différencie deux types d'espaces publics : les espaces verts et les espaces minéraux

- Les espaces verts : sur le secteur Yoplait ils apparaissent nombreux, mais la plupart d'entre eux sont privés (HLM...). Il y a peu d'équipements publics verts : le jardin de l'Embellie, les jardins St-Pierre Chanel, place de la Paix, la dalle Laurent Bonnevey (qui a bien le statut mais pas l'apparence d'un espace vert !), soit seulement 1,15 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant, contre 12 m<sup>2</sup> sur Villeurbanne.

Deux atouts sur ce secteur :

- Accès au nord sur l'anneau bleu (projet d'aménagement des berges du canal de Jonage) par le canal de Jonage
- Présence de stades et d'espaces sportifs au cœur du quartier

Aujourd'hui la commune de Villeurbanne a engagé une réflexion sur son plan vert.

- Les espaces minéraux avec deux places : la place de la Paix (dans le quartier des Brosses et qui fait l'objet d'un nouvel aménagement) et la gare routière Bonnevey.

**-Les équipements sportifs :** 10 % des équipements sportifs de Villeurbanne sont situés sur le secteur Yoplait, dont le Centre nautique Etienne Gagnaire, l'Astroballe, les stades Séverine, Enna dont les terrains appartiennent à l'Etat (une convention a été signée pour que la ville les utilise), le complexe sportif des Brosses, dont l'usage dépasse le simple quartier des Brosses et de la Soie, et deux terrains de boules. Le pôle sportif municipal Bonnevey devrait voir sa vocation réaffirmée au cours des prochaines années.

Les élus souhaitent que les équipements sportifs sur ce secteur soient conservés, voire agrandis ou transformés, en fonction des besoins.

**-Les équipements scolaires municipaux (le primaire)**

Les quartiers de la Soie sont rattachés au périmètre scolaire Renan Sud. Le quartier des Brosses est rattaché à deux périmètres scolaires. L'accueil de nouveaux élèves sur ces secteurs entraînerait un déséquilibre.

Les collèges, qui dépendent du Conseil général, Lamartine, Les Iris, Alfred de Musset, Faÿs, sont équilibrés en terme d'effectifs.

**-Les équipements petite enfance.** Ils ne correspondent pas à des périmètres. Les parents les choisissent en fonction de la place disponible et de la proximité avec leur trajet domicile-travail.

A l'est du boulevard Laurent Bonnevey, présence d'équipements divers : crèche publique, associative, relais d'assistante maternelle... Aujourd'hui, précise M. Cozeret, nos équipements sont remplis et utilisés à 150 %.

**-Les équipements sociaux :**

La Maison du Rhône

La Maison de quartier

La Maison sociale Cyprian les Brosses

Le Centre social de Cusset

**-Les équipements administratifs**

La mairie annexe au nord de la place de la Paix

L'espace St-André, qui accueille plusieurs associations qui travaillent avec des personnes âgées et des handicapés.

**- Les équipements associatifs à vocation culturelle** (théâtre, spectacle de rue)  
Quatre structures : La Compagnie de l'Iris, La Cie Zéotrope, Komplex Kapharnaüm (au cœur du secteur Yoplait), le Cercle 76.

Un diagnostic réalisé dans le cadre des politiques de la ville avait révélé deux choses :

- l'absence d'un centre de quartier, identifiable

- des équipements difficiles d'accès et des liaisons entre eux peu visibles

Pour M. Cozeret, il est important de travailler sur la complémentarité des équipements, en y mettant les moyens.

## **Côté Vaudais**

Jean-Pierre Meilland, responsable du développement urbain à Vaulx-en-Velin, remarque une certaine perméabilité entre les équipements villeurbannais et vaudais.

Il recense trois espaces publics : le petit square Manoukian, la place Cavellini et le square Casanova qui participe de cette trame verte, traversant d'est en ouest.

### **Les équipements scolaires**

- école Curie
  - école A. Croizat
  - école Pablo Neruda, qui pourrait bénéficier d'une expansion
- Dans le cadre d'un PAE (Programme d'aménagement d'ensemble), en cours, précise M. Meilland, la ville de Vaulx-en-Velin souhaite que l'extension de ces équipements, soit financée.

### **Les équipements sportifs**

- stade Aubert
- gymnase lié à l'école Ambroise Croizat dédié au rink-hockey

### **Les équipements sociaux et éducatifs**

- un centre de loisirs sans hébergement, attaché à l'école Curie
- la salle Curie, dans laquelle les associations se réunissent
- le centre social
- la bibliothèque

Ces équipements, difficiles d'accès, sont repliés sur eux-mêmes. Il faut ouvrir ces espaces, au moins sur l'avenue Salengro.

- le Point info Accueil
- la salle Jimmy Hendrix (dans l'ancienne usine TASE)
- la salle de danse
- l'Orange bleue (halte-garderie qui ne répond pas à l'ensemble des besoins)

## **Echanges**

Pour Monsieur Vidal (Villeurbanne), l'enjeu essentiel pour les habitants du quartier Bonnevey, c'est la transformation en espaces verts du canal de Jonage et de ses berges. La dalle Bonnevey, répertoriée précédemment dans les espaces verts, n'en est pas un. Par contre, les cimetières sont à prendre en compte. La place Lecache, au bout de la rue du même nom ne doit pas être oubliée. Dégradée, elle est à réaménager complètement avec notamment la création de stationnements, selon l'intervenant qui rappelle : « Ce n'est pas tout d'avoir des espaces publics, aussi faut-il qu'ils soient en bon état ». Enfin les équipements scolaires sont insuffisants et la création d'un nouveau quartier à Yoplaît, doit prévoir la création d'une école.

La ville de Vaulx-en-Velin veut réhabiliter le groupe scolaire A. Croizat, souligne M. Meilland, et créer plusieurs classes supplémentaires qui pourraient accueillir des enfants du nouveau quartier TASE. D'autre part un nouveau groupe scolaire est prévu dans les aménagements du nouveau secteur. Cet aménagement apparaît central pour

Madame Mouchemouch, habitante des Grandes Cités TASE, qui souligne la sur fréquentation de cet équipement.

Une Vaudaise évoque également le besoin de classes supplémentaires dans le collège J. Duclos.

José Berenguer, président de l'association *Le Cercle de la soie rayonne*, dont l'objectif est la préservation et mise en valeur de l'usine TASE et de ses cités, expose un certain nombre de revendications :

- Il propose que le microsquare Manoukian soit agrandi, même si cette possibilité lui semble difficile à mettre en œuvre.

-Il craint que la place Cavellini soit amputée, avec le projet de construction d'un centre commercial, c'est pourquoi il a demandé à rencontrer le maire de Vaulx-en-Velin afin de discuter de ce projet.

- Depuis mai 2008 le Cercle de la soie rayonne a proposé un projet d'équipements dans l'ancienne usine TASE. Pourquoi sa voix n'est-elle pas prise en compte dans les projets ?

L'animateur rappelle que la réponse à la demande de classement de la façade de l'ancienne usine TASE sera rendue fin avril.

Selon M.Bérengruer, l'usine, légalement, ne peut pas être menacée : le bâtiment de façade est protégé par le PLU (plan local d'urbanisme); l'association a également le soutien de la région, du département et des deux communes concernées. Le Grand Lyon doit encore se prononcer.

## **Réponses**

L'usine TASE appartient au groupe promoteur Bouwfonds Marignan, précise Gérard Claisse (vice-président du Grand Lyon en charge de la participation citoyenne) qui confirme que l'usine et sa façade sont effectivement protégées au PLU. « A votre proposition de projet, orienté sur l'accueil de l'équipement public et conçu avec les Robins des Villes, la réponse a toujours été la même : ni Vaulx-en-Velin, ni Villeurbanne, ni le Conseil général, ni le Grand Lyon ne rachèteront l'usine. Sur le contenu, poursuit-il, la mairie de Vaulx-en-Velin a répondu affirmativement concernant l'École de la seconde chance, si le projet ne coûtait pas le double d'un projet conçu dans du neuf. En effet le projet doit être viable pour le propriétaire actuel du bâtiment qui doit ensuite pouvoir vendre, louer des logements ou des locaux pour accueillir de l'activité tertiaire... ». Mais selon lui, l'opération usine Tase, coûtera cher, il y aura des choix d'investissements à réaliser. Il rappelle enfin que la Commission du classement des sites se réunira le 23 avril pour se prononcer sur le classement du bâtiment.

Selon M. Claisse, il s'agit aujourd'hui d'identifier les besoins et les attentes pour qu'ils trouvent leur place au sein du projet Carré de Soie. Le temps du dessin viendra dans un second temps.

Pour Mme Gianetti, si on ne crée pas un lieu qui favorise la rencontre, les habitants des anciens et des nouveaux quartiers ne se mélangeront pas (par exemple les habitants du quartier des Allées de la Soie vivent « repliés sur eux-mêmes » : résidence protégée par des barricades, enfants non scolarisés sur le quartier...).

Selon M.Bérenguer pour l'association CSR, le bâtiment de façade de l'ancienne usine TASE donnera un sens au futur Carré de Soie. Il souligne que la façade a depuis le début de la concertation été repéré comme un lieu fédérateur.

## **QU'EST CE QU'UN ESPACE PUBLIC POUR VOUS ?**

Joseph Salamon (urbaniste, chef de projet Grand Lyon) présente des exemples de quartiers, en France et en Europe, qui témoignent d'espaces publics de qualité.

-Le quartier Vauban, à Friburg (Allemagne) avec des plantes qui grimpent le long des façades, un local à vélo mutualisé devant un groupement d'habitations, des petits commerces le long de la voie de tram, le traitement des eaux pluviales, la mixité de l'espace (voie pour vélo, et voie pour les mamans avec poussette).

-Exemple d'écriteau dans un espace public à Genève, qui responsabilise les usagers : "*Cette promenade est placée sous la sauvegarde des citoyens*".

-La place Jean-Macé à Lyon a différents usages : restauration, présence de petits commerces, plaine de jeux, place de la mairie, station Vélo'v, place du marché, lieu de détente, place multimodale avec le passage du tramway, du métro et des bus et bientôt une halte SNCF...

Il pose quatre questions :

- De quelle échelle le futur quartier a-t-il besoin ? Une échelle d'agglomération, de ville ou de quartier ?

- De quels types d'usages a-t-il besoin ? De jeux d'enfants, de lieux de détente? Et pour quels types d'usagers : maman avec enfants, personnes âgées, actifs... ?

- Quels types d'espaces publics : minéral, parc habité... ?

- Quelles fonctions les équipements qui entourent ces espaces publics doivent-ils avoir ? (exemple : la mairie d'arrondissement sur la place Jean Macé à Lyon)

## **Réactions**

Un participant aime l'esprit de la place Jean Macé, qui est réellement un lieu public. Selon lui, il manque des commerces au pied des grandes cités, à l'inverse des Gratte-Ciel, à Villeurbanne, dont les habitants des logements HLM disposent de commerces en bas de chez eux.

Pour Joseph Salamon il faut se poser la question suivante : le lieu de vie sur les secteurs TASE et Yoplait doit-il être à l'échelle du quartier ou de l'agglomération ?

Jocelyne Beard, habitante de Vaulx-en-Velin Nord, plaide pour l'existence d'un vrai pôle d'agglomération parce que, selon elle, l'implantation du centre de recherche sur la criminalité d'Interpol à Vaulx-en-Velin sera catastrophique si elle n'est pas contrebalancée par d'autres équipements. Ce pôle pourrait être le lieu où le Grand Lyon existe, se présente. Elle cite en exemple la ville de Barcelone qui a construit un site pédagogique pour ses habitants, destiné à expliquer les projets urbains, et leur articulation au niveau du quartier, de la ville, de l'agglomération, à l'aide de maquettes.

Une autre participante s'inquiète : le projet Carré de Soie va bétonner, plus qu'il ne l'est déjà, Vaulx-en-Velin sud.

## **GESTION ET COUTS DES ESPACES PUBLICS**

M. Cavagna, responsable du service des Espaces publics à la ville de Vaulx-en-Velin expose les principes de gestion durable des espaces publics.

« Un espace bien fait, réalisé avec des produits de qualité, coûte moins cher qu'un espace bâclé : aussi nous travaillons sur le traitement des sols, le mobilier urbain, les espèces plantées. Ce travail se fait avec le concepteur afin de trouver le juste équilibre. » Le développement durable, appliqué à un espace public, rappelle-t-il, consiste à limiter au maximum les usages des produits chimiques, gérer le recours à l'eau, créer de la biodiversité afin de susciter un équilibre écologique en amenant les oiseaux par exemple. La France est grande consommatrice de produits phytosanitaires, alors afin de limiter leurs usages, certaines villes, comme Rennes, laissent pousser des herbes rases sur des espaces ensablés. La nature est plus libre, moins taillée au cordeau, elle peut évoluer dans le temps et en fonction du climat.

L'éclairage public fait également partie de l'espace public : on aura donc recours à des produits qui consomment moins d'électricité. Tous les espaces doivent-ils être éclairés ? Un équilibre est à trouver afin d'assurer un sentiment de sécurité tout en réduisant les coûts.

### **Réactions**

Quel est le coût au m<sup>2</sup> d'entretien des espaces verts ?

Réponse de M. Cavagna : on peut passer de 11 euros le m<sup>2</sup> à l'année à moins de 8 euros. Quand on applique ces chiffres à plusieurs hectares, ça représente une marge importante.

Une participante demande à ce qu'un projet d'espace vert soit créé place Cavellini, il bénéficierait aux habitants du quartier et en particulier à la maison de retraite.

L'animateur demande à M. Meilland de faire un point sur le devenir de la place Cavellini. Selon lui une phase spécifique doit être amorcée avec les habitants, afin de permettre à la mairie de travailler sereinement sur le projet. Une partie de la place, qui inclue l'église, sera préservée comme espace public.

M. Bérenguer réfute l'idée selon laquelle des commerces doivent obligatoirement être installés sur place Cavellini. Des commerces sont déjà implantés à proximité et pourraient être renforcés. Il refuse que ces commerces soient livrés au groupe Casino.

Il critique également le gaspillage de l'éclairage, place de la Paix à Villeurbanne, qui éclaire à 15 m de hauteur.

M. Cozeret rappelle que tout projet fait l'objet d'un plan d'éclairage, afin de répartir l'éclairage sur l'espace public de manière homogène tout en limitant les flux lumineux (20 lux pour les espaces publics, 10 lux pour les piétons). Des horloges permettent d'abaisser l'éclairage de minuit à 2h du matin.

Carole Eschalier, interquartier Carré de soie, Villeurbanne demande à ce qu'on pense aux bibliothèques et aux bibliobus, pratiques pour les personnes âgées.

Joëlle Giannetti, Association Vaulx Carré de soie, pose le problème de l'Avenue Roger Salengro :

- Les gens n'arrivent plus à sortir de chez eux à cause la vitesse sur la voie
- les trottoirs sont bien trop étroits, notamment du fait des platanes d'alignement qui y sont implantés. Les personnes avec poussettes doivent descendre sur la chaussée pour passer, ce qui est très dangereux

Selon elle, le service des espaces verts aurait évoqué l'idée d'abattre les platanes pour favoriser le cheminement piéton, ce à quoi elle s'oppose fermement. La requalification de cette voirie impose selon elle un élargissement des trottoirs permettant de sauvegarder les arbres.

Le Grand Lyon a réfléchi à un système de chicanes, solution qui n'est pas partagée par Kéolis (société qui gère le réseau TCL), précise M. Cavagna. De nouvelles propositions lui seront faites.

Pour un participant, la partie vaudaise constitue un désert culturel. Or, le projet porté par plusieurs associations au sein de l'ancienne usine TASE, propose la création de salles de spectacles, de studios pour les artistes, de galeries d'expositions, au coeur d'un quartier populaire.

Carole Eschalier, interquartier Carré de soie, Villeurbanne demande si les salles d'expositions sont toujours privées ou s'il en existe de publiques ? Et qu'en est-il des cafés-théâtre ?

Réponse : du 100 % public au 100% privé, toutes les formules existent pour les lieux culturels. Ils peuvent aussi être d'ordre public et avoir une exploitation privée.

Une personne souligne que les grosses institutions de Villeurbanne, le Studio 24, le TNP... accaparent les subventions publiques.

Pour une autre, il faut parler des équipements sportifs délabrés (ex. Stade Aubert). Selon elle, Vaulx-en-Velin Sud est démunie en la matière.

Mme Giannetti demande des stations Vévlo'v.

Une dame demande si l'entretien des fleurs plantées sur les berges du Rhône (coquelicots et genêts) est coûteux, afin d'avoir les même espèces sur les berges du Canal de Jonage.

Pour M. Cavagna, une prairie fleurie coûte moins cher à entretenir qu'un gazon classique. C'est le nettoyage qui est onéreux sur les berges du Rhône.

Une participante propose l'implantation d'un crématorium sur Carré de Soie, ce serait le 3e de l'agglomération.

Un participant se demande s'il est judicieux de faire la concertation TASE et Yoplait en même temps, parce que l'Usine TASE monopolise le débat.

Philippe Villien, architecte en chef du projet, conclue cette 3e réunion de concertation en rappelant que le Grand Lyon est reconnu pour la qualité de la mise en place de ses espaces publics.

Selon lui le vrai combat consiste à augmenter la fertilité du sol de manière durable, en ne construisant pas de parkings souterrains, par exemple. Comment transformer un territoire industriel en parc habité ? Il faut traiter la collecte des eaux pluviales, créer des jardins familiaux... mais aussi ramener les lieux de culte (notamment les cimetières) dans la ville. Un espace public a un enjeu symbolique.

Le second enjeu fort réside en la création d'une grande place centrale, au pôle multimodal, car peu d'agglomérations créent des places de cette taille-là. Plusieurs questions se posent quant à l'aménagement de cette place :

- elle va créer des contraintes de flux
- un équilibre avec le Pôle commercial devra être trouvé
- comment la rendre conviviale ?

Concernant les équipements, il rappelle qu'un certain nombre de critères réglementaires régissent leur construction, critères fondés sur les besoins et le nombre d'habitants. Avec l'arrivée de nouvelles populations, de nouveaux équipements seront donc obligatoirement construits. Il souligne que tous les équipements ne seront peut-être pas livrés en même temps, mais que leur implantation sera échelonnée avec l'arrivée des nouveaux habitants.

## **Pense-Bête**

**Bibliothèque, bibliobus**

**Ecole, Petite enfance**

**Places publiques en bon état et assez grandes**

**Articulations équipement public et patrimoine (TASE)**

**Équipements pour personnes âgées**

**Eclairage public - gaspillage, sécurité, police ?**

**Espaces publics : liens entre anciens et nouveaux quartiers**

**Besoin de vert et de liaisons**

**Un pôle public à l'échelle de l'agglomération**

**Place de la culture, petits équipements**

**Quelle échelle ?**

**Quels usages, usagers ?**

**Quels types d'espaces avec quels équipements ?**

**Fertilité, générosité ?**

**Rythmes et priorités ?**